

CAMPUS RISQUES

FORMATION

Droit du danger - Management global des risques

proposée par

Le Cabinet Michel Ledoux et associés & l'Association Toxicologie-Chimie (ATC)

Prévention, Droit et Toxicologie

Pour une double compétence et des capacités élargies

Actualité de la formation

La santé humaine est au centre des préoccupations économiques et sociales. Les réglementations se sont multipliées au cours des dernières années, mais leur caractère scientifique les rend très complexes à tous ceux qui ne possèdent pas les connaissances scientifiques suffisantes. Une double compétence devient indispensable. Les nombreuses affaires qui ont défrayé la chronique nous permettent d'affirmer qu'elles auraient pu ne pas survenir si des capacités collectives plus méthodologiques et globales avaient existé dans les entreprises et organisations concernées. Le coût généralement très élevé des préjudices ultérieurs sanctionne lourdement ces carences.

Intention de la formation

Répondre à la pénurie inquiétante des compétences des démarches de prévention et de protection en toxicologie. Le cabinet Michel Ledoux et associés et l'Association toxicologie-Chimie qui disposent d'une ancienne et forte expérience dans le domaine des risques professionnels, sanitaires et environnementaux ont développé ce programme dans l'intention de faire acquérir aux stagiaires une double compétence, indispensable sur le terrain. La finalité de cette formation est d'apporter la capacité de satisfaire aux exigences pratiques des réglementations multiples qui encadrent l'utilisation des produits chimiques.

Méthode de la formation

- Démarche intégrée grâce à la présence simultanée fréquente de juristes et de scientifiques

- Fondée sur des cas proposés par les animateurs et les stagiaires qui le souhaitent
- Place importante donnée à l'analyse et à l'évaluation des risques
- Présentation des principes essentiels plutôt que les détails
- Souci d'apporter des perspectives d'actions par les retours d'expérience
- Evaluation des acquis à l'issue de chaque module

Organisation de la formation

5 modules de 2 jours intégrant en alternance les enseignements scientifiques et les enseignements juridiques. Certaines séances seront co-animées par un avocat et un scientifique.

Participants souhaités

Conseillers de prévention et ingénieurs de sécurité, ergonomes, IPRP, médecins du travail, médecins de santé publique, ingénieurs environnementalistes, ingénieurs conseils, ingénieurs, qualitatifs, sapeurs-pompiers, experts, juristes, responsables RSE, responsables achats, responsables institutionnels, industriels, syndicats....

Acquisitions

- Mieux connaître la signification concrète des obligations réglementaires
- Mieux connaître la signification juridique des données scientifiques
- Faciliter des démarches collectives de prévention fondées sur le respect des obligations légales et sur la réalité des données des risques
- Garantir la sûreté juridique par des bonnes pratiques de terrain
- Animer des collectifs (juristes, DRH, médecins, préventeurs etc....) en cas de crise
- Maîtriser la communication
- Eclairer les directions sur les enjeux des produits chimiques et des pratiques
- Maîtriser les données essentielles en Chimie et en Biologie, indispensables pour aborder simplement la Toxicologie, la Toxicochimie et l'Ecotoxicochimie

Lieu : AFBB, 9bis rue Gérando 75009, Paris – M° Anvers

Direction : **Hubert Seillan**, docteur d'Etat en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, cabinet Michel Ledoux et Associés

Avec **Michel Ledoux** ses associés et ses collaborateurs, Paris

André Picot, Toxicochimiste, Directeur de recherche honoraire du CNRS, Expert français honoraire auprès de la Commission européenne pour la fixation des normes des produits chimiques en milieu de Travail (SCOEL), Luxembourg et Président de l'ATC, Paris

Jean-François Narbonne, Professeur honoraire de toxicologie, Université de Bordeaux, PhD Nutrition, Dr Es Sciences Toxicologie, ancien Expert auprès de l'Anses, du Conseil de l'Europe et de l'UNEP

Isabelle Bruguier, Responsable des affaires réglementaires Europe chez Stepan, Voreppe

Frédéric Guaidou, Ingénieur spécialisé en Toxicologie, Groupe ERAMET, Paris

Prix : 5 600 € HT/module/6 à 12 personnes, documentation, déjeuner et boissons inclus.

Formation également possible en « intra entreprise » pour un groupe de 6 personnes à 12 personnes (maximum).

Programme 2020

1^{er} module – 2 jours - AVRIL (9h-17h30): Dialogue indispensable des juristes et des scientifiques

- 1- La double compétence, un « plus » nécessaire
 - a. Importance des conflits privés et publics
 - Les contentieux judiciaires et administratifs
 - Les expertises
 - Les contradictions des logiques
- 2- Etude du cas Monsanto
 - a. Les logiques formelles des procédures et des expertises judiciaires
 - b. L'apport des analyses scientifiques externes
 - c. La valeur ajoutée de la double compétence

2^{ème} module - 2 jours - MAI (9h-17h30): Fondamentaux du droit et de la Toxicologie

- 1- Les obligations légales d'analyse et d'évaluation
 - a. Santé travail
 - b. Environnement et risques technologiques
 - c. Sécurité des produits
 - d. Transactions commerciales
- 2- Les obligations transversales du règlement Reach
 - a. Pour bien comprendre Reach, double compétence indispensable
 - b. Aspects scientifiques
 - c. Aspects opérationnels
- 3- La Toxicologie : de la Chimie à la Biologie
 - a. Les mots clés en Chimie pour comprendre et partager un langage commun
 - b. Quelques notions de Biologie cellulaire pour comprendre ce que sont les Cibles des Produits chimiques
 - c. Comment situer les Risques toxiques parmi les Risques chimiques ?

3^{ème} module - 2 jours - JUIN (9h-17h30): Les données du risque

- 1- Les processus du danger vus par des cas
 - a. Comment les Produits chimiques pénètrent dans l'organisme et sous quelle forme ?
 - b. Comment les Produits chimiques ayant pénétré dans l'organisme peuvent-ils atteindre leur Cible ?
 - c. Comment l'organisme va-t-il pouvoir se débarrasser des produits dangereux ?
 - d. Comment les Produits chimiques peuvent-ils entraîner des effets toxiques, soit à court terme, soit à long terme ?
- 2- Les processus des conflits vus par des cas
 - a. L'émergence et l'alerte
 - b. Les médias
 - c. Les juges

4^{ème} module - 2 jours - SEPTEMBRE (9h-17h30): Dialogue indispensable des scientifiques et des juristes

- 1- Le cas de la catastrophe de l'amiante
 - a. La gestion par le consensus et les règles
 - b. Les alertes
 - c. Les procédures judiciaires et administratives
 - d. Les interventions réglementaires et législatives
 - e. L'évolution de la jurisprudence sociale
 - f. Le procès pénal
- 2- Le rôle des experts dans les catastrophes sanitaires
 - a. Médicaux ou la logique déterministe
 - b. Scientifiques ou la logique probabiliste
 - c. Synthèse nécessaire

5^{ème} module - 2 jours - NOVEMBRE (9h-17h30): La crise

- 1- Aspects juridiques
 - a. La conformité, donnée nécessaire mais insuffisante
 - b. L'obligation de sécurité de résultat
 - c. Le principe de précaution
- 2- Aspects scientifiques
 - a. Savoir identifier les données utiles
 - b. Evaluer les risques
 - c. Communiquer
- 3- Aspects managériaux
 - a. Avant, en temps de paix : anticiper
 - b. Pendant, en temps de guerre : choisir
 - c. Après, en temps de retour à la paix : planifier
- 4- Jeu de rôles autour d'un cas
 - a. L'industriel mis en cause
 - b. Un journaliste
 - c. Un toxicologue missionné par une association de défense
 - d. Une victime
 - e. Un fonctionnaire chargé du contrôle
 - f. Un avocat, jouant l'avocat du Diable
- 5- Evaluation générale des acquis de la formation